



Municipalités



En devenant membre d'Info-Excavation, vous vous engagez de :

- Protéger votre réseau souterrain (électrique, gaz, fibre optique, aqueduc, télémétrie, etc.) par une intervention proactive.
- Connaître les activités près de vos infrastructures souterraines, vous permettant d'évaluer les risques de dommage et leurs impacts sur le service à la population.
- Réduire les coûts de maintenance et de réparation.
- Augmenter le contrôle et les revenus associés à l'émission d'un permis d'excavation sur son territoire.
- Être un citoyen responsable soucieux de minimiser les coûts socio-économiques associés aux dommages.

Grille tarifaire, membres municipaux 2017/2018

Catégories		Facturation à la demande			Cartographie	Adhésion
Catégorie	Population	Cotisation annuelle	Coût par demande	Tarification maximale taux par citoyen	Taux horaire	Nouveau membre
A	0 - 5 000	150,00 \$	2,90 \$	0,10 \$	55,00 \$	100,00 \$
B	5 001 - 10 000	250,00 \$	2,90 \$	0,10 \$	55,00 \$	150,00 \$
C	10 001 - 20 000	500,00 \$	2,90 \$	0,09 \$	55,00 \$	200,00 \$
D	20 001 - 30 000	750,00 \$	2,90 \$	0,09 \$	55,00 \$	300,00 \$
E	30 001 - 50 000	1 000,00 \$	2,90 \$	0,08 \$	55,00 \$	400,00 \$
F	50 001 et plus	1 500,00 \$	2,90 \$	0,08 \$	55,00 \$	500,00 \$
Ex. : Calcul du montant maximum de la tarification à la demande pour une municipalité de 3 500 citoyens				Taux par citoyen 0,10 \$ x Citoyens 3500 = Tarification maximale 350,00 \$		

Exemple concret pour une municipalité type

La tarification totale se compose de deux éléments :

- La cotisation annuelle, basée sur la population (Exemple : Pour une municipalité de 75,000 = 1 500\$)
- Frais associés au volume de demandes transmises à la municipalité (Exemple : Pour un volume de 1,000 demandes = 3 000 \$. Parce que cette valeur peut varier, il y a une disposition qui prévoit un montant maximum. Pour une population de 75,000 habitants avec un tarif par habitant de 0.07 \$ = 5 250 \$)

Donc, par exemple, pour une municipalité de 75,000 habitants le montant maximum à payer annuellement serait de
1 500\$ (cotisation annuelle)
+ 5 250\$ (coût maximal basé sur le nombre d'habitant)
= 6 750\$